

Propriété visée par la demande

Adresse

Identification du requérant *

Prénom

Nom

Nom de l'entreprise (le cas échéant)

Adresse

Ville

Province

Code postal

Téléphone

Téléphone (autre)

Courriel

* Lorsque le requérant n'est pas propriétaire, mais agit à titre de mandataire pour celui-ci, il doit fournir une procuration signée l'habitant à présenter une telle demande. [Procuration](http://bit.ly/VDM_procuration) (bit.ly/VDM_procuration)

Renseignements relatifs à la demande

Date prévue de début des travaux

Date prévue de fin des travaux

Exécutant des travaux

propriétaire(s) autre :

Valeur des travaux

Plateforme de demandes en ligne

Je désire que ma demande soit accessible via la plateforme de demandes en ligne afin de recevoir des notifications par courriel, de pouvoir faire son suivi, procéder au paiement et télécharger le permis ou le certificat d'autorisation délivré (courriel requis).



Consentement

Par la présente, je consens d'une façon libre et éclairée, à ce que la Ville de Dolbeau-Mistassini utilise les informations fournies sur ce formulaire afin de communiquer avec moi.


Je comprends que je peux exercer mon droit de retrait et retirer mon consentement à tout moment.

Déclaration et signature du requérant

Je déclare que tous les renseignements et documents fournis concernant ma demande sont, à tous les égards, vrais, complets et exacts. **Si le permis ou le certificat d'autorisation m'est accordé, je me conformerai aux dispositions y étant indiquées.**

Signature du requérant

Date

Vous pouvez utiliser l'outil  afin d'apposer une signature électronique.

Les pages suivantes sont également à remplir et font partie intégrante de la présente demande.

Espace réservé au Service de l'urbanisme

Numéro de la demande

Date de réception

Date de réception des documents requis

Envoi du formulaire de demande

Vous pouvez nous transmettre votre formulaire de demande :

- par courriel au urbanisme@ville.dolbeau-mistassini.qc.ca;
- par la poste ou en personne à : Ville de Dolbeau-Mistassini – Service de l’urbanisme 1100, boulevard Wallberg, Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 1G7;
- Via la boîte de dépôt située sur le parvis à l’avant de l’hôtel de ville (à gauche de la porte principale avant), accessible en tout temps.

MISE EN GARDE : Le fait de ne pas répondre à toutes les questions ou de ne pas fournir les documents ou renseignements requis retardera le traitement de votre demande.

Le permis ou le certificat d’autorisation doit obligatoirement être obtenu préalablement au début des travaux.

L’officier responsable dispose de 30 jours, suivant la réception de l’ensemble des documents exigés et conformes, pour délivrer le permis ou le certificat d’autorisation si le projet est conforme la réglementation.

Des questions?

N'hésitez pas à communiquer avec nous au 418 276-0160, poste 2300 ou à urbanisme@ville.dolbeau-mistassini.qc.ca.

Déplacement d'un bâtiment d'un terrain à un autre terrain

Je désire déplacer ...

un bâtiment principal (résidence, etc.)

un bâtiment accessoire (garage, remise, abri à bois, gazébo, etc.)

Spécifiez

Détails du projet

Adresse du terrain d'accueil

Description des travaux de remise en état du terrain et de l'usage projeté du terrain après le déplacement

Engagement

Par la présente, je m'engage à ce que les structures permettant l'accueil du bâtiment sur son nouveau terrain (exemple : les fondations) seront mises en place avant son déplacement, advenant que ce soit à l'intérieur des limites de la ville.

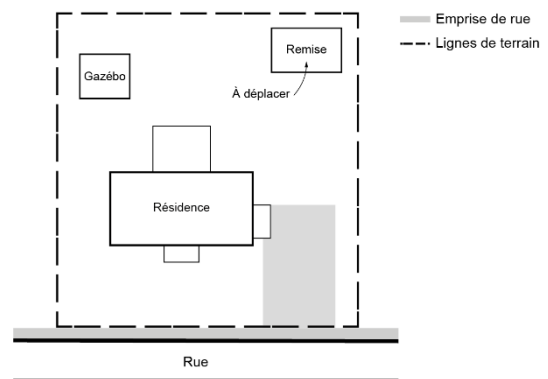
Par la présente, je m'engage à ce que les services d'utilité publique en place soient fermés, colmatés ou retirés selon les exigences du Service des travaux publics et de l'ingénierie et que l'installation septique soit désaffectée, le cas échéant.

Documents requis

Vous devez fournir :

- un plan d'implantation du bâtiment à déplacer;
- l'identification de l'itinéraire projeté à l'intérieur des limites de la ville;
- des photographies du bâtiment, de son terrain avant le déplacement et du terrain d'accueil, advenant que ce soit à l'intérieur des limites de la ville;
- une preuve d'assurance responsabilité du propriétaire du bâtiment;
- une preuve d'assurance responsabilité de la personne qui effectue le déplacement du bâtiment permettant d'assurer les dommages pouvant être causés à la propriété publique;
- une autorisation du directeur des travaux publics et de l'ingénierie ou de son représentant concernant l'utilisation des voies de circulation publiques;
- une copie du permis de construction délivré pour le bâtiment sur son terrain d'accueil advenant que ce soit à l'intérieur des limites de la ville;
- toute autre autorisation nécessaire en vertu d'une loi ou d'un règlement provincial ou fédéral (exemple : autorisation du ministère des Transports et de la Mobilité durable).

Exemple de plan



Déplacement d'un bâtiment sur le même terrain

Je désire déplacer ...

un bâtiment principal (résidence, etc.)

un bâtiment accessoire (garage, remise, abri à bois, gazébo, etc.)

Spécifiez

Engagement

Par la présente, je m'engage à ce que les structures permettant l'accueil du bâtiment sur son nouvel emplacement (exemple : les fondations) seront mises en place avant son déplacement.

Document requis

Vous devez fournir un plan projet d'implantation du bâtiment à son nouvel emplacement à l'échelle produit par un membre de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec identifiant : ⁽¹⁾

- la date, le titre, le nord et l'échelle;
- le cadastre du terrain, ses dimensions et sa superficie;
- les servitudes;
- les voies de circulation;
- l'implantation du bâtiment principal ou accessoire projeté;
- les marges de recul ou les distances des limites de terrain avant, latérales et arrière;
- les bâtiments existants et leurs distances du bâtiment projeté, le cas échéant;
- les talus et les élévations géodésiques, le cas échéant;
- les milieux humides et hydriques et les bandes de protection;
- les zones de contraintes (glissement de terrain, zones inondables, etc.) et les bandes de protections applicables;
- les entrées charretières et les aires de stationnement (cases, allées, îlots de verdure, etc.);
- les systèmes de traitement des eaux usées existants et les installations de prélèvement des eaux existantes et leurs distances du bâtiment projeté, le cas échéant;
- le sceau et la signature de l'arpenteur-géomètre.

⁽¹⁾ Certaines exceptions peuvent s'appliquer. N'hésitez pas à communiquer avec nous afin de savoir s'il est obligatoire de fournir un plan projet d'implantation produit par un membre de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.